

COMPTE RENDU DU CCAS DU 12 DÉCEMBRE 2022.

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à CAHAGNES, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Président.

Etaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Président ; Mme Sandra LEMARCHAND, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Karine FRANCOIS, M. Georges LEVEQUE, M Jean-Claude DUHAMEL, Mme Odile SCHELLES et Mme Isabelle CLOSMENIL.

Absentes excusées :

Mme Valérie PANIER a donné pouvoir à Mme Sandra Lemarchand ;
Mme Alexandra LECLER a donné pouvoir à Mme Karine FRANCOIS.

Date de convocation : 08 décembre 2022

Nbre de membres en exercice : 11 Nbre de présents : 9 Nbre de votants : 11

Secrétaire de séance: Mme Sandra Lemarchand.

1. Participation financière aux voyages scolaires hors école communale

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de créer une participation financière du CCAS pour les enfants de Cahagnes, scolarisés au collège ou en maison familiale, jusqu'à l'âge de 16 ans, qui participent à des voyages scolaires.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré et par 11 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 abstention, **décide** :

- **D'octroyer une aide de 50 € par enfant, pour un séjour minimum de 4 jours,**
- **D'octroyer une aide de 10 € par enfant, par jour, pour des séjours inférieurs à 4 jours,**
- **Que chaque famille devra faire une demande écrite et complète à la mairie,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

2. Aide au permis,

Emmanuelle BEIGNON a contacté Mme Valérie HUE qui assure des permanences à PBI les mardi et mercredi pour la mission locale. Elle accompagne 16 jeunes qui habitent sur Cahagnes. Il s'agit d'accompagner des jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans pour la recherche d'emploi ou l'insertion. Parmi ces 16 jeunes, 5 ou 6 n'ont pas le permis. Elle les a questionnés quant à une éventuelle aide au permis et la contrepartie. Ils estimeraient pouvoir avoir une aide de 200 € qui pourraient correspondre à une contrepartie de 2 jours de travail pour la commune.

Les communes ont des assurances pour ce type d'action.

Ne sachant pas comment définir quels travaux nous pourrions proposer, un questionnaire pourrait être envoyé à chaque association afin de recenser les besoins.

L'aide serait versée après que les heures aient été effectuées.

Réflexion sur les conditions d'octroi de l'aide :

- habitants dans la commune depuis plus de X années (à définir).
- aide aux jeunes en recherche d'emploi.
- faire partie du dispositif de la mission locale.

Il est décidé de mettre cette aide en place pour 5 jeunes à raison de 200 € pour un budget annuel à prévoir de 1000 €.

3. Questions diverses.

La mobilité est un problème sur notre territoire.

Dans le Sud-Ouest, un système de co voiturage gratuit est mis en place. Il semblerait que l'Intercom de la Vire au Noireau aurait mis en place un système similaire. Il serait intéressant que PBI s'en préoccupe.

Emmanuelle BEIGNON nous indique des numéros de téléphone à connaître : à voir si il faut l'insérer dans le bulletin en priorisant certains numéros.

Pour le budget 2023, il est convenu de prévoir 3000 € pour le repas des aînés.

Pour l'édition du bulletin municipal de janvier, il faut accentuer le fait que le CCAS prévoit des actions en faveur des jeunes.

Unis cité : rappel du café rencontre du mardi 3 janvier qui se tiendra à l'annexe du centre d'accueil.

Emmanuelle BEIGNON a parlé de cette action auprès des professionnels de santé. Les infirmières rencontrées pensent déjà à des personnes qui pourraient en avoir besoin.

Fin de la séance : 20h20.

Le Président,
Guillaume DUJARDIN

